

BUREAUX: RUE NAIN, 1. Roubaix, Tourcoing: Trois mois... 12 f. Six mois... 23. Un an... 44. L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. L. Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal 'L'Economiste'; A BRUXELLES, à l'Office de Publications, rue de la Chapelle.

ROUBAIX, 11 MAI 1870

Le succès du plébiscite sera-t-il une solution? Nous en avons toujours douté et nous en doutons plus que jamais. Le mal qui mine notre pays est trop profond, il tient à des causes trop diverses pour qu'il suffise pour le faire disparaître d'un vote comme celui de dimanche. Pourtant, si le gouvernement sait se servir de sa victoire, s'il sait surtout en apprécier toute la portée, il peut y puiser une force nouvelle et assurer à son pays quelques années de calme et de prospérité.

Ni réaction, ni révolution violente, mais la liberté, voilà ce que signifie le verdict de la nation, et c'est surtout dans nos centres manufacturiers que cette signification s'est nettement accusée. Nos usines si nombreuses ne sont pas, comme quelques-uns voudraient l'insinuer, une approbation complète et sans réserve de la politique impériale: c'est une adhésion conditionnelle au régime inauguré par le cabinet-Ollivier et aux réformes libérales que nous avions réclamées par la voix de nos représentants. Il faut donc que ce cabinet tienne toutes ses promesses, que ces réformes soient loyalement exécutées et qu'un système économique plus équitable vienne rendre à nos industries la sécurité et la prospérité. A ces conditions, mais à ces conditions seulement, on pourra continuer de compter sur le concours de nos populations.

J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, mardi 10 Mai.

Les chiffres définitifs ne seront pas connus avant demain; mais les résultats partiels qu'il nous reste à connaître ne peuvent plus modifier le résultat général, ni le caractère du plébiscite.

Le télégraphe nous a porté ce matin les chiffres donnés par le Journal officiel: 7,160,341 oui; 1,523,628 non. Le suffrage universel a parlé et vient de consacrer l'Empire une seconde fois. Il faut nous défendre soigneusement de toute illusion et tâcher d'apprécier avec calme l'épreuve que le pays vient de traverser.

On sait que le principal reproche que nous font les étrangers, c'est notre mobilité d'esprit, notre circonstance politique. Il y a quelque chose de vrai dans cette critique, et nous ferions sagement de tenir compte plus souvent de ce qui se dit en dehors de nos frontières.

Depuis 1793, les gouvernements qui se sont succédé ne se sont jamais maintenus bien longtemps. Celui qui a le plus duré fut celui de Louis-Philippe. Que de gens ont bien des fois répété: un gouvernement ne peut pas durer en France plus de dix-huit ans.

Il ne faut pas le dissimuler, l'Empereur a accompli un acte de hardiesse,

en soumettant au vote de la nation une Constitution en tête de laquelle se trouve cette proposition: l'Empire est héréditaire dans la famille Bonaparte.

Il est bien évident que le peuple était invité à se prononcer non-seulement sur les moyens par lesquels il doit gouverner et être gouverné, c'est-à-dire le fonctionnement des institutions, mais encore sur le principe même et la forme du gouvernement: et la formule du plébiscite pouvait se résumer en ces mots: Voulez-vous l'Empire et la liberté progressive qu'il peut donner. Il y avait donc deux termes dans la question soumise au peuple: l'Empire, la liberté progressive.

Il faut absolument tenir compte de ces deux éléments pour apprécier les résultats du scrutin. Tous ceux qui ont voté oui peuvent ne pas aimer l'Empire, mais ils veulent la liberté progressive, sans révolution. D'autres ont voté pour l'Empire et redoutent la liberté. De même pour ceux qui ont voté non: on ne peut dire que tous soient des ennemis de la liberté et désirent la révolution. Nous aurons du reste à revenir sur ces appréciations.

Comme bien vous pensez, nos journaux, expression multiple des divers groupes politiques, sont loin de s'entendre. Les uns célèbrent avec enthousiasme la victoire plébiscitaire, les autres négligent l'ensemble qui les contrarie se rabatant sur les détails pour y trouver motif de satisfaction. Si le peuple français proclame hautement la victoire Napoléonienne, à l'autre extrémité, on peut voir la Marseillaise entonner un chant de triomphe républicain et affirmer que le gouvernement ne peut s'attribuer qu'un tiers de votes favorables, tiers formé par le « troupeau qui vote oui à qui l'interroge. »

D'autres relèvent avec soin le vote des villes et constatent que dans trente-quatre villes les non ont été en majorité, établissant ainsi des catégories de votes et se consolant de la quantité sur la qualité.

Ce sont là des distinctions arbitraires souverainement injustes; autant vaudrait dire: tel vote qui n'est pas conforme au mien n'a pas de valeur. Que n'aurait-on pas dit contre le vote de l'armée, s'il avait donné une unanimité de oui? Il y aura dans l'armée plus de 40,000 non. Ce chiffre ne prouve-t-il pas que le vote a été libre, que les mécontents ont pu manifester leur sentiment, et que l'opposition y avait fait des prosélytes? Il donne alors plus de valeur au chiffre des oui.

Les discussions sur la répartition des votes dureront huit jours. Après cela nous rentrerons dans le courant ordinaire de la politique. Mais nous allons nous trouver dans une situation nouvelle.

Dans ces derniers mois, les doctrines républicaines ont pu être exposées, développées, affirmées au grand jour; toute liberté a été laissée aux docteurs de la révolution. Aujourd'hui, le verdict de la nation est rendu: les républicains doivent se soumettre; non pas qu'on exige d'eux de renoncer à leurs espéran-

ces, à leurs convictions, de chercher par tous les moyens légaux à atteindre le but qu'ils se proposent; mais ils devront avoir soin de n'employer que les moyens légaux pour combattre l'Empire. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, nous ne croyons pas que le comité républicain qui a fonctionné pendant la période plébiscitaire, puisse conserver son organisation et surtout son titre.

La journée d'hier a été très calme à Paris: quelques scènes de désordre se sont produites sur trois points du faubourg du Temple, maison on ne peut pas dire qu'il y ait eu des tentatives de barricades: renverser une voiture, et barer momentanément une rue, ce n'est pas la faire des barricades, et l'on ne doit pas donner le nom d'émeutes à trois ou quatre cents brailleurs que la vue des uniformes met en fuite.

Cinq heures. — Les chiffres communiqués cette après-midi aux journaux par le ministère de l'intérieur donnent: 7,210,290 oui; 1,530,610 non.

Depuis deux heures le Conseil des ministres est réuni aux Tuileries sous la présidence de l'Empereur. Le bruit le plus accrédité est qu'il n'y aura pas de démission collective du Cabinet, et qu'il sera seulement pourvu aux vacances de portefeuilles actuelles et à celles que créent les démissions du marquis de Talhouet et de M. Louvet. Nous serons fixés à cet égard demain matin.

Ondit que M. Grévy a annoncé sa résolution de donner sa démission de député et de se présenter de nouveau devant ses électeurs. Nous ne croyons pas qu'il trouve beaucoup d'imitateurs parmi ses collègues de la gauche.

Hier sont parties du Palais Bourbon les lettres qui convoquent les députés pour jeudi.

Le Conseil d'Etat se réunira demain. Les obsèques de M. Villemain ont eu lieu aujourd'hui. Le mot de secrétaire perpétuel de l'Académie a passé à peu près inaperçu au milieu des préoccupations politiques. C'est M. Saint Marc Girardin qui le remplacera.

CH. CAHOT

BOURSE DU 10 MAI

La Bourse est telle qu'on devait s'y attendre. Les trois millions de primes achetées pour aujourd'hui ont pesé depuis l'ouverture sur les cours. On ouvre à 75,05; on ferme à 74,97 1/2 on répond les primes à 75,07 1/2; à ce cours toutes les primes dont 25 sont levées. Le Lombard après 386 fait 375. Le Lyon monte à 1,012. Les bourses de province nous arrivent plus haut que celle de Paris, surtout celle de Marseille à 75,25.

CELLIER

La réponse du Cardinal Antonelli.

Nous avons annoncé que le cardinal Antonelli avait répondu à la note adressée le 20 février dernier par M. Daru à la cour de Rome relativement aux canons du Syllabus. Voici, en ce qui concerne les canons, les passages les plus saillants de la dépêche romaine: « Il me serait encore beaucoup moins pos-

sible de tomber d'accord sur la portée attribuée par M. le ministre à la doctrine des canons prémentionnés et sur l'extension qu'il lui donne. Ces canons n'attribuent ni à l'Eglise, ni au pontife romain le pouvoir direct et absolu sur tout l'ensemble des droits politiques dont il est question dans la dépêche. De même la subordination du pouvoir civil au pouvoir religieux ne doit pas s'entendre dans le sens de cet exposé, mais elle se rapporte à un ordre de choses bien différent. »

Et, en effet, l'Eglise n'a jamais entendu et n'entend point exercer un pouvoir direct et absolu sur les droits politiques de l'Etat. Elle a reçu de Dieu la sublime mission de conduire les hommes, soit individuellement, soit réunis en société, à une fin surnaturelle; elle a donc par là même le pouvoir et le devoir de juger de la moralité et de la justice de tous les actes, soit intérieurs, soit extérieurs, dans leurs rapports avec les lois naturelles et divines.

Or, comme toute action, qu'elle soit ordonnée par un pouvoir suprême ou qu'elle émane de la liberté de l'individu, ne peut être exempte de ce caractère de moralité et de justice, ainsi adient-il que le jugement de l'Eglise, bien qu'il porte directement sur la moralité des actes, s'étende indirectement sur toutes les choses auxquelles cette moralité vient se joindre. Mais ce n'est pas à s'imposer directement dans les affaires politiques qui, d'après l'ordre établi de Dieu et d'après l'enseignement de l'Eglise elle-même, sont du ressort du pouvoir temporel, sans dépendance aucune d'une autre autorité. »

Si l'Eglise a été instituée par son divin fondateur comme une vraie et parfaite société, distincte et indépendante du pouvoir civil, investie d'une pleine et triple autorité législative, judiciaire et coercitive, il n'en dérive aucune confusion dans la marche de la société humaine et dans l'exercice des droits des deux pouvoirs. La compétence de l'un et de l'autre sont clairement distinctes et déterminées par la fin respective qu'ils poursuivent. »

La dépêche romaine envisage comme suit la situation dans laquelle les évêques se trouveront vis-à-vis de Rome après la définition de l'infaillibilité pontificale:

« On ne comprend pas, du reste, pourquoi les évêques auraient à renoncer à leur autorité épiscopale à la suite de la définition pontificale. Non-seulement cette prérogative est aussi ancienne que l'Eglise elle-même, mais elle a toujours été exercée en fait dans l'Eglise romaine, sans que l'autorité et les droits conférés par Dieu aux pasteurs de l'Eglise en aient reçu le moindre atteinte. La définition de cette infaillibilité ne saurait donc en aucune manière modifier les rapports des évêques avec leur chef. Les droits des uns et les prérogatives des autres sont bien définies dans la divine constitution de l'Eglise. La confirmation du magistère et de la suprême autorité du pontife romain, loin de porter préjudice aux droits des évêques, deviendra un nouvel appui de leur magistère et de leur autorité, puisque les membres acquiescent d'autant plus de force et de vigueur que la tête leur en communique davantage. »

Dans les lignes ci-après, le cardinal Antonelli expose comment la proclamation de l'infaillibilité du pape doit, suivant lui, profiter aux souverains catholiques, et renouveler l'alliance de l'Etat et de l'Eglise.

« Par un motif analogue, l'autorité des évêques, renforcée par la confirmation solennelle de l'infaillibilité pontificale — celle des princes et en particulier des princes catholiques, ne le sera pas moins. La prospérité de l'Eglise et la tranquillité de

l'Etat dépendent de l'union intime entre les deux pouvoirs. Qui ne voit que la puissance royale leur a aussi été donnée pour la défense et le patronage de la société chrétienne. Mais précisément parce que le principe d'autorité aura été affirmé dans l'Eglise et dans son chef, une force et une impulsion nouvelles seront communiquées à la puissance souveraine qui à la même origine divine et de communs intérêts. Ainsi, si la perversité des temps a séparé les deux pouvoirs et les a placés l'un et l'autre dans une position difficile et pénible, au grand préjudice de la société humaine, des rapports plus étroits viendront les unir tous deux d'un lien indissoluble, pour la défense des grands intérêts religieux et sociaux, et la voie sera frayée vers un plus joyeux et plus prospère avenir. »

M. Daru, dans sa note, avait invoqué le concordat. Le cardinal Antonelli répond: « Je dois remarquer que le droit revendiqué par M. le ministre dans sa proposition et qu'il base sur le concordat en vigueur entre le Saint-Siège et la France, ne saurait, à mon avis, aucunement s'appuyer sur cet acte. Nulle mention de ce point particulier n'est faite dans les articles de cette convention. D'autre part, les rapports de l'Eglise et de l'Etat sur des objets de compétence mixte ayant été réglés par ce pacte, les décisions que le concile du Vatican viendrait à prendre en semblable matière n'altéreraient point les stipulations spéciales conclues par le Saint-Siège; tant que la France conserve d'autres gouvernements, toutes les fois que ceux-ci, de leur côté, ne mettent point d'obstacle à l'entière observation des choses convenues. »

« Je saisis aussi cette occasion d'ajouter que si le Saint-Siège n'a pas jugé opportun d'invoquer les princes catholiques au concile, comme cela s'est fait antérieurement, chacun comprendra qu'il faut principalement attribuer aux circonstances des temps, qui ont changé. Elles sont venues altérer l'état de relations entre l'Eglise et les gouvernements civils et rendre plus difficile leur mutuelle entente pour le règlement des affaires religieuses. »

Voici la conclusion de la dépêche: « J'aime néanmoins à l'espérer: le gouvernement de S. M. l'Empereur, pleinement satisfait des explications que j'ai données au nom du Saint-Siège, sur les divers points de la dépêche de M. le comte Daru, et reconnaissant en même temps les difficultés dans lesquelles se trouverait le saint-père, n'insistera pas davantage sur sa demande de communication préalable des projets de constitution soumis à l'examen des pères du concile. Ne faut-il pas éviter des sujets de nature à entraver la libre action de cette vénérable réunion. »

D'autre part, l'Eglise, demeurant dans les limites qui lui sont assignées par son divin fondateur, aucune préoccupation ne doit rester au gouvernement de Sa Majesté touchant l'issue des délibérations de l'assemblée épiscopale. Enfin le gouvernement français donnera ainsi un nouveau témoignage des dispositions bienveillantes qu'il a manifestées en faveur de la liberté des délibérations conciliaires et de la confiance qu'il déclare avoir dans la sagesse et dans la prévoyance du siège apostolique. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX du 10 MAI 1870.

— 12 —

LES TRAQUEURS DE DOT

PAR

MM. A. DE PONTMARTIN ET FR. BÉCHARD

PREMIÈRE PARTIE.

XIII

La fortune, tant de fois violentée par le beau Wilfrid, avait paru, pendant tous ces derniers jours, décidée à se venger de ses audaces. Les rigueurs de l'aveugle déesse croissaient en proportion des amicales prévenances du comte de Santa-Maria.

Lorsqu'il s'était réveillé débiteur du comte pour une somme considérable, M. de Sivry n'avait pu se défendre d'un vague malaise. Il essaya de s'étourdir.

« Bah! pensait-il, je me suis tiré de pas plus difficile. Mais vaut encore cela qu'être affiché! Mieux vaut un grand créancier qui se tait, que cent petites dettes qui crient!... Oui, mais les petites dettes, on les domine... Le grand créancier peut devenir un maître. Bah! je joue mieux que les imbéciles qui m'ont gagné hier... Ils vont être si surpris d'être payés, qu'ils en perdront la tête. Regagnons cent mille francs; remboursons ce comte de malheur! Il sera bien fin, si je ne réussis pas à lire tôt ou tard dans son jeu; et alors!... alors, c'est moi qui lui mets le pied dessus. Part à deux, monsieur le sphinx, et tenez-moi l'échelle! »

Hélas! avant d'avoir trouvé la première syllabe du mot de l'énigme, Wilfrid s'obstinait contre la déveinée s'embatta de nouveau pour une somme presque égale à la première. Ne voulant pas recourir à son nouvel ami, il demanda aux gagnants quelques jours de sursis, qui lui furent accordés d'assez bonne grâce. Mais ces pertes s'ébruitèrent, et, comme d'habitude, on ne manqua pas de les grossir.

Quelques hommes du monde, jaloux de Wilfrid, — sans compter les maris, ses ennemis naturels, — annoncèrent en sous-main que, à bout de ressources et de crédit, il allait déposer son bilan et

partir pour la Californie, avec une cargaison payée par Santa-Maria.

Trois ou quatre fournisseurs, qui n'avaient rien su de la journée mémorable où M. de Sivry s'était fait voir dans sa gloire, chevauchant avec le comte, flairent une faillite ou un départ et redoublèrent d'importunités.

De leur côté les domestiques, dont les gages n'étaient plus payés, firent moins bonne garde et n'opposèrent plus qu'une molle résistance aux assiégeants, qui s'enhardissaient jusqu'à l'insolence.

Un matin, le comte de Santa-Maria, à qui Wilfrid avait fait une visite, voulut la lui rendre.

Il se dirigea vers le petit hôtel que le marquis occupait rue de Balzac. En entrant, certains indices, sur lesquels il n'y avait pas à se tromper, frappèrent son regard observateur.

Point de concierge dans la loge; dans la cour, un tilbury, qui n'avait pas été lavé depuis trois jours; sur la porte de l'écurie, un groom, les mains dans les poches, fumant un londrès, probablement volé à son maître.

Sur le perron, un groupe d'individus, dont la position sociale et les intentions offensives ne pouvaient donner lieu au plus léger doute.

Ils insistaient pour entrer, disant à un valet de chambre qui avait entr'ouvert la porte vitrée et la défendait mal: « Votre maître est chez lui. Nous ne voulons pas cette fois être bernés comme les au-

tres jours. Nous ne nous en irons qu'avec notre argent! »

Le comte, en écoutant ces clamours, se félicita d'avoir laissé sa voiture à cinquante pas de l'hôtel: il se glissa presque inaperçu à travers ces héritiers de M. Dimanche, dit tout bas son nom au valet de chambre ahuri et monta lestement l'escalier.

Arrivé à la porte, sur le palier du premier étage, il allait sonner, quand il entendit à l'intérieur un bruit de voix et des éclats de colère. C'était le marquis de Sivry, injuriant un autre de ses domestiques qu'il accusait de tout le mal.

« Comment, toi aussi, Firmin, tu es devenu stupide? Tu n'as pas su dire à toute cette canaille que j'étais à la campagne et que je ne reviendrais que la semaine prochaine? Tu es un idiot ou un drôle, et je ne sais ce qui me tient de te chasser à coups de pied! »

Monsieur le marquis, répliqua Firmin plus haut qu'il ne convenait à un valet de bonne maison, quand on veut maltraiter ses domestiques, on commence par les payer. »

Il eut un moment de silence. Le comte redescendit à la hâte une douzaine de marches; après quoi, il remonta et sonna très-fort.

Firmin lui ouvrit, et Wilfrid jeta un cri de surprise. L'humiliation, la confusion, le dépit, une lueur d'espérance, s'entremêlèrent un moment sur son visage contracté.

Bientôt, reprenant un peu de sang-

froid et essayant de tourner l'incident en plaisanterie:

« Quoi, c'est vous, cher comte? Quelle joie de vous voir! Vous arrivez toujours comme les fées, vos sœurs, ou les bons génies, vos frères... En vérité, M. Renan ne sait ce qu'il dit, et vous me faites croire au surnaturel! »

Puis, voyant que Firmin s'était discrètement esquivé, et jouant son va-tout par une résolution soudaine:

« On me dirait que vous venez ici ce matin à point nommé pour me tirer des griffes de tous ces gens-là, je répondrais: C'est un miracle de plus, voilà tout; on ne compte pas avec ses amis... »

« J'espère donc que vous ne compterez pas avec moi, reprit Santa-Maria, de ce ton grave et un peu dominateur dont Wilfrid connaissait déjà la puissance. Ecoutez-moi... J'ai su que vous aviez encore perdu avant-hier trois mille louis. Il est vrai que c'est chez la Barucelli, qu'il n'y a pas là de règlement pour vous obliger à payer dans les vingt-quatre heures et que les gagnants vous ont promis d'attendre. Mais, pour le résultat final, cela revient exactement au même. Je viens, ce matin, causer avec vous de cette anecdote, et je vous trouve presque en désarroi, pendant que cinq ou six individus de mauvais mine piétinent dans votre cour! Allons donc! Que je sois Américain ou Français, je dois également détester les Anglais... Accordez-moi le plaisir de leur faire lever le siège... »